



## Commission du Développement durable

### Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 février 2015
2. 6695 Projet de loi déterminant le régime des sanctions applicables en cas de violation des dispositions du règlement (UE) n°181/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar et modifiant le règlement (CE) n°2006/2004, et modifiant
  - 1) les articles L. 311-5 et L. 311-6 du Code de la consommation,
  - 2) l'article 7bis de la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics- Rapporteur: Madame Josée Lorsché  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6770 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire  
- Rapporteur: Madame Josée Lorsché  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel (remplaçant M. Georges Engel), M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis (remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval), M. Marco Schank

Mme Annick Trmata, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Marc Widong, de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Serge Wilmes

\*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

\*

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 février 2015**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 25 février 2015 est approuvé.

**2. 6695 Projet de loi déterminant le régime des sanctions applicables en cas de violation des dispositions du règlement (UE) n°181/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar et modifiant le règlement (CE) n°2006/2004, et modifiant**  
**1) les articles L. 311-5 et L. 311-6 du Code de la consommation,**  
**2) l'article 7bis de la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics**

Madame la Présidente-Rapportrice présente son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au courrier électronique n°143776.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de base pour les débats en séance plénière.

**3. 6770 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire**

Madame la Présidente-Rapportrice présente son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au courrier électronique n°143742.

Suite à une modification rédactionnelle mineure, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle n°1 pour les débats en séance plénière.

Luxembourg, le 12 mars 2015

La secrétaire,  
Rachel Moris

La Présidente,  
Josée Lorsché